

Présentation de la Réforme du lycée Lycée Hoche – lundi 15 mars 2010

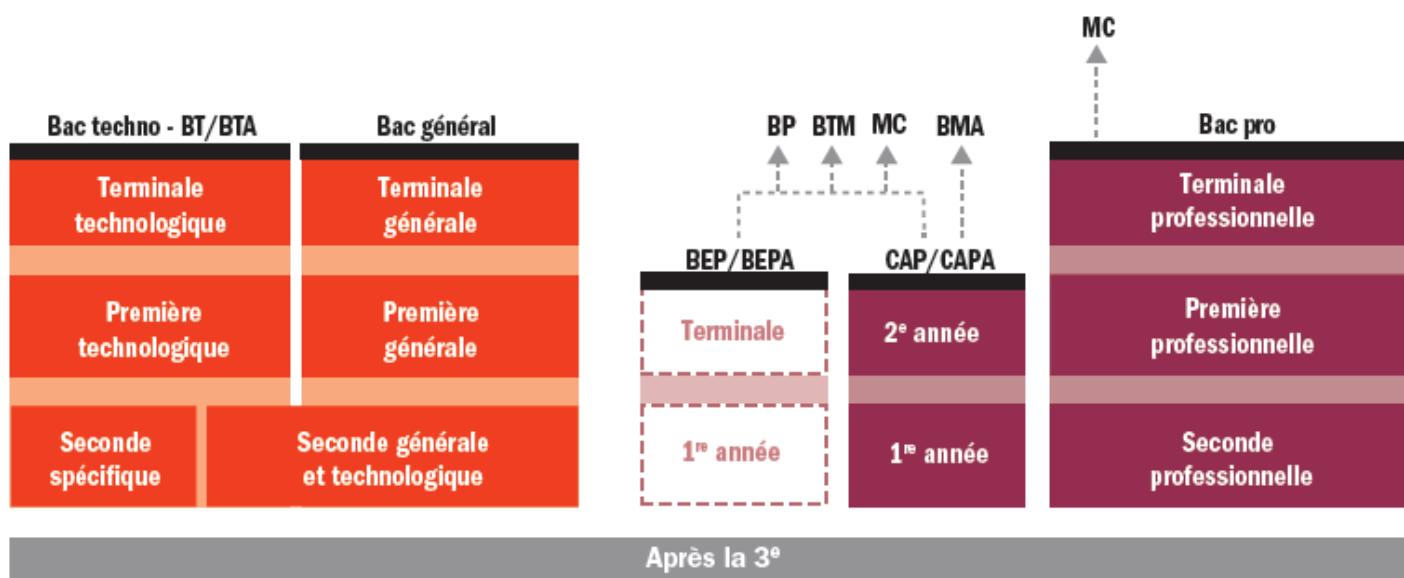
L'objectif de la réunion est la présentation de la réforme du lycée dans son ensemble.

Il y aura une réunion avec les proviseurs des lycées dans les collèges pour expliquer la mise en œuvre de la réforme des lycées de Versailles fin Avril-début Mai.

Après le collège, les élèves peuvent suivre la voie générale et technologique (conduisant à des bacs généraux ou technologiques) ou la voie professionnelle (conduisant au bac professionnel ou au CAP).

VOIE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

VOIE PROFESSIONNELLE sous statut lycéen ou sous statut apprenti



La réforme du lycée s'applique pour les **voies générales et technologiques** et rentrera en vigueur pour les classes de 2^{nde} à la rentrée 2010. La classe de 2^{nde} sera commune pour les voies générales et technologiques.

A la rentrée 2011, il y aura un nouveau bac industriel et technologique à partir de la classe de 1^{ère}.

Enseignements de 2^{nde}

➤ **L'enseignement obligatoire** est composé de :

1. un **tronc commun** valable pour toutes les classes de 2^{nde} (23h30 hebdomadaires)
 - 2 langues vivantes sont incluses dans ce tronc commun et seront présentes dans tous les BAC.
 - Les textes poussent à aller plus loin dans l'enseignement des langues : avant, il y avait 5h30 pour LV1+LV2, charge à chaque lycée de définir comment il répartissait les heures entre LV1 et LV2. Maintenant, on a la notion de LVA et LVB, il n'y a plus la distinction entre celle commencée en 6^{ème} et celle commencée en 4^{ème}. Il pourrait y avoir la mise en place de cours par groupes de compétences (expression orale-écrite, compréhension orale-écrite).
 - À partir de 2011-2012, il y aura aussi la possibilité d'avoir l'enseignement d'une matière non linguistique dans une Langue Vivante (incitation du ministère).
 - Par contre, il n'y a pas de changement pour les classes européennes à la rentrée en 2nde en 2010 : l'existence de classes européennes continuera.
2. **2 enseignements d'exploration** (2x1h30 par semaine)
 - Les enseignements d'exploration ont pour vocation de faire découvrir aux élèves de nouveaux domaines intellectuels. Ils sont présentés comme des thèmes d'études et ne doivent pas être vus comme des cours traditionnels : ils peuvent être dispensés par plusieurs enseignants (travail interdisciplinaire) avec des interventions ponctuelles possibles d'extérieurs.
 - La description des enseignements est disponible sur internet mais elle reste générale.
 - **Ils ne pré-déterminent pas l'orientation en fin de 2^{nde} et ne constituent pas un pré-requis pour accéder à telle ou telle série en fin de 2^{nde}. Ce n'est pas non plus un critère d'affectation dans un lycée pour la 2^{nde}.**
 - Ces enseignements ne sont dispensés qu'en classe de 2^{nde}.

- Le **1^{er} enseignement d'exploration** est **obligatoirement** consacré à la découverte de **l'économie** et doit être choisi parmi « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » (plutôt concret) OU « sciences économiques et sociales » (plutôt théorique).
 - o **Nota** : ces 2 enseignements d'exploration liés à l'économie seront obligatoirement proposés dans tous les lycées.
 - Le **2^{ème}** enseignement d'exploration est à choisir parmi 8 thèmes : les contenus de ces enseignements sont à créer dans chaque lycée par les enseignants.
 - o Il serait plutôt à choisir en fonction des goûts et envies de l'élève.
 - o Il y aura concertation entre les lycées afin que les 8 enseignements d'exploration soient proposés dans au moins un lycée de Versailles. (Création et innovation technologique, Sciences de l'ingénieur, Santé et social, Biotechnologie, Sciences et laboratoire, Littérature et société, Création et activités artistiques, Méthodes et pratiques scientifiques).
 - o Certains enseignements d'exploration rappellent d'anciens enseignements de détermination mais les méthodes d'enseignements seront différentes et la durée hebdomadaire est de 1h30 et non plus 3h.
 - o Nota : A Hoche, les élèves ne pourront pas prendre les 2 enseignements d'économie pour leurs 2 enseignements d'exploration.
 - o Les cas particuliers :
 - « LV3 » et « langues et cultures de l'antiquité, latin et grec » ont une durée de 3h hebdomadaire (au lieu de 1h30 pour un enseignement d'exploration). Ils peuvent être choisis comme 2nd enseignement d'exploration ou comme option.
 - Les LV3 seraient Italien et Russe à La Bruyère, Italien et Chinois à Jules Ferry et Chinois à Hoche.
 - Les enseignements technologiques : les élèves peuvent choisir 2 enseignements d'exploration de 1h30 chacun parmi les 5 enseignements d'exploration en plus d'un enseignement d'économie mais la déclinaison pratique est encore vague.
 - Les enseignements « arts du cirque » (6h), « arts appliqués » (6h) et « EPS » (5h) ne sont proposés que par un nombre limité d'établissements et pas sur Versailles.
3. un accompagnement personnalisé (2h par semaine inscrites dans l'emploi du temps, donc obligatoire) :
- il consiste en du soutien, de l'approfondissement, de l'aide à l'orientation après la 2nde.
 - L'accompagnement personnalisé forme un tout avec les enseignements d'exploration et les tuteurs
 - il pourra être mis en œuvre de façon différente d'un lycée à l'autre soit par 2h/semaine soit par 1h, 1h30 par semaine et des ½ journées de visite d'entreprises par exemple,
 - il pourrait également y avoir des regroupements des lycées pour les stages
- Un enseignement facultatif (option de 3h : latin, grec, musique, LV3...) peut être choisi en plus des 2 enseignements d'exploration.

Préparation de la rentrée dans les lycées

Chaque élève de 2nde aura 28h30 de cours hebdomadaire (cas général).

Chaque classe disposant d'une dotation horaire de 39 heures, le lycée décide de la gestion de cet écart (dédoublément de classe, mise en place de soutiens supplémentaires,...).

De plus, du fait de la réforme, ¼ des horaires doit être défini et aménagé par chaque lycée (choix des enseignements d'exploration enseignés – choix des méthodes d'enseignements des langues – choix de dédoublément de classes,...). Ces travaux sont en cours dans chaque lycée et doivent être validés en conseil d'administration. C'est pourquoi il n'y a pas encore eu de communication de la part des lycées.

Procédure d'affectation :

Tout n'est pas globalement arrêté. Une procédure d'affectation automatique sera faite et connue bientôt.

On a toujours la répartition 30% Hoche, 30% La Bruyère, 20% Marie Curie et 20% Jules Ferry.

Le choix des enseignements d'exploration ne se fera sans doute qu'au moment de l'inscription sauf options de langues particulières.

Il n'y aura pas d'indication sur les enseignements d'exploration sur la fiche navette au 2nd trimestre, ni au 3^{ème} trimestre a priori.

Les fiches de présentation des enseignements d'exploration seront remises avec le dossier d'inscription permettant aux élèves de faire leur choix au moment de l'inscription au lycée. Il faudra vraisemblablement faire 1 ou 2 choix d'enseignements d'exploration (en dehors de l'économie)

Au moment d'exprimer le souhait d'affectation, on ne saura pas forcément les enseignements d'exploration de chaque lycée mais il vaut mieux regarder les types de BAC proposés par le lycée (« colorisation » des lycées : S et ES à Hoche par exemple). Il risque d'y avoir de plus nombreux changements de lycées en fin de 2nde en fonction des choix de 1^{ère}.

Réforme de la 1^{ère}

La réforme de la 1^{ère} entrera en vigueur en 2011.

Il y aura une réforme de la voie technologique avec une diminution du nombre de bacs technologiques : réforme à venir en 2011.

Pour les voies générales, il y aura un tronc commun d'enseignements avec du Français, deux Langues Vivantes, Histoire-géographie et EPS. Le BAC S serait plus scientifique, le L plus littéraire et l'ES plus juridique.